



Déclaration UE de conformité

Je soussigné, **Vincent Sauzaret**, agissant en qualité de **Directeur Qualité**, pour le compte de la société **UNIFIRST** dont le siège social est situé à **ZI LA BORIE, 43120 MONISTROL SUR LOIRE**, déclare :

Le produit **PEIGNE VERTICAL 3 RANGÉES 63A MAX. DOMOLEC, réf. 101073**,

- est conforme à la Directive Basse Tension 2014/35/UE et aux dispositions de la Directive ROHS 2011/65/UE et de son amendement (UE) 2015/863,
- que sa conformité a été évaluée selon la norme applicable en vigueur :

EN 61008-1:2012 + A1:2014 + A2:2014 + A11:2015 + A12:2017 : Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel pour usages domestiques et analogues sans dispositif de protection contre les surintensités incorporées (ID) - Partie 1 : règles générales.

Je m'engage à prévenir LEROY MERLIN de toute modification remettant en cause la conformité des produits déclarée dans ce document.

Fait à Monistrol sur Loire, le 25 novembre 2025,

Vincent Sauzaret